le grand Toulouse
communauté urbaine



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par DCM du 17/12/2004

3ième MODIFICATION

1-DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

Dossier approuvé par
Délibération du Conseil de Communauté
Du 05 Octobre 2009

COLOMIERS
Terre d'envol

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5

www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Publié par affichage

le 13 OCT. 2009

et déposé à la Préfecture
le 13/10/2009

Grand Toulouse
communauté urbaine

Conseil de communauté du 5 octobre 2009

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2009-10-URB-03

Approbation de la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers

L'an deux mille neuf le cinq octobre à quatorze heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse - Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	78
Procurations :	16
Date de convocation :	29 septembre 2009

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS

	M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	Monsieur Jean-Pierre VERGÉ
Blagnac	M. Christian BERGON M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Gagnac	M. Michel SIMON	Mme Claudie MARCOS
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Guy LOZANO
Pibrac	M. David SAINT-MELLION	M. Robert BON
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ	M. Bernard MARQUIÉ
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Michèle BLEUSE Mme Danielle CHARLES Mme Martine CROQUETTE Mme Saliha MIMAR Mme Gisèle VERNIOL	M. Pierre COHEN Mme Elisabeth BELAUBRE M. Antoine MAURICE M. Alexandre MARCIEL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN

Délibération n° 2009-10-URB-03

Approbation de la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers

Exposé

Le projet de 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers est présenté aujourd'hui en vue de son approbation.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009.

Cette procédure de modification a trois objets :

- Faire évoluer le programme d'Aménagement de la ZAC (communale) du Garroussal Saint-Jean, en élargissant significativement l'emprise de la zone naturelle N et en réorganisant les zones urbaines afin de préserver les grands équilibres de l'opération ;
- Clarifier, aux plans règlementaire et graphique, la notion d'axe « Est-Ouest » sur le secteur des Ramassiers ;
- Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Sécheresse approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008.

Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, prévue par la procédure de modification, six avis ont été reçus :

- De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en date du 8 juin 2009 ;
- De la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, en date du 18 juin 2009 ;
- De Tisséo SMTC, en date du 30 juin 2009 ;
- De la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne en date du 30 juin 2009 ;
- Du Conseil Régional, en date du 6 juillet 2009 ;
- De la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 13 juillet 2009.

Le projet de modification du PLU a également fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Madame ACQUIER, commissaire enquêteur, du 2 juin au 2 juillet 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique que deux personnes se sont présentées durant les permanences du Commissaire Enquêteur, pour prendre connaissance du projet et obtenir des éclaircissements, et que deux observations ont été consignées dans le registre d'enquête déposé à la mairie de Colomiers.

Le bilan des avis et observations, ainsi que, le cas échéant, les réponses du Grand Toulouse figurent dans le bilan joint en annexe de la présente délibération.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable, sans réserve, au projet de 3ème modification du POS du Grand Toulouse, Commune de Colomiers.

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de Plan Local d'Urbanisme, il vous est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2004, approuvant la révision du POS de Colomiers et sa transformation en PLU,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 juin au 2 juillet 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Colomiers en date du 24 septembre 2009,

Considérant que les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la troisième modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers, telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente.

Article 2

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Colomiers pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Colomiers et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et après accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents à la présente décision.

Résultat du vote :

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN

ANNEXE

Avis et observations portés sur le projet de 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers

I) La phase de concertation préalable et l'avis des Personnes publiques associées :

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'a pas de remarque particulière à émettre sur le projet, non plus que
- La Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.
- Tisséo SMTC, en date du 30 juin 2009 constate la compatibilité des dispositions choisies pour le secteur de Garroussal Saint-Jean, avec les orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU).
  S'agissant du secteur des Ramassiers, Monsieur le Président de Tisséo rappelle la desserte du secteur par la ligne C et souhaite qu'en conséquence, les obligations règlementaires en matière de stationnement puissent être réduites.
  La réponse du GT précise que la modification du PLU approuvée le 16 octobre 2008 a permis la suppression des quotas règlementaires de stationnement pour les équipements publics situés à proximité immédiate de la Halte des Ramassiers.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne par courrier reçu en date du 30 juin 2009, émet un avis favorable sans réserve audit projet
- Le Conseil Régional, en réponse à sa consultation par courrier en date du 2 juillet 2009, n'émet pas d'observation.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie a émis un avis favorable au projet de modification du PLU.

II) La phase d'enquête publique du 2 juin 2009 au 2 juillet 2009 inclus :

Le public a consigné deux observations dans le registre ouvert à la mairie de Colomiers, et aucune dans celui du Grand Toulouse.
Les observations du public et les réponses apportées sont les suivantes :

- Un propriétaire de terrain déclare être très satisfait de l'agrandissement de la zone N dans le secteur Saint-Jean Garroussal.
- Une personne déplore la réduction des zones d'habitat individuel au bénéfice de l'habitat collectif et d'une forte densification autour des zones vertes, notamment dans le secteur des Ramassiers.

Réponse : La « densification » envisagée dans le cadre de la présente modification du PLU ne concerne pas le secteur des Ramassiers, mais celui du Garroussal Saint-Jean.
D'une manière générale, si l'habitat individuel reste possible dans de nombreux secteurs de la commune, il s'avère très consommateur d'espace et couteux en termes d'équipements ;
L'objet de la modification est d'agrandir la zone « N » naturelle, afin d'en protéger les éléments paysagers et de préserver des continuités écologiques. Ce secteur a d'ailleurs fait l'objet d'une orientation d'aménagement.
Moins d'habitat individuel pour davantage d'habitat collectif permet de « compenser » l'extension de la zone N, et s'avère nécessaire à l'équilibre de l'opération.

L'habitat collectif autour d'espaces publics de qualité, urbains ou plus « verts », en permet ainsi l'accès au plus grand nombre, (donc aux riverains qui ne possèdent pas de jardin) tout en offrant un cadre de vie soigné à l'ensemble des habitants.

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE COLOMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

AVIS DE LA COMMUNE SUR LA 3ème MODIFICATION DU P.L.U. DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE COLOMIERS
Rapporteur : Madame Karine MICHELET

N°28.

L'An *DEUX MILLE NEUF* le *24 Septembre à 18 H 00.*

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

REÇU JLC
le 06 OCT. 2009
Préfecture de la Haute-Garonne

M*onsieur Bernard SICARD*, Maire

Etaient présents : *MM. SICARD Bernard - MOLINA Henri - MME MICHELET Karine - M. BEGUE Christophe - MME MOIZAN Thérèse - M. DUMAS François - MME MOURGUE Josiane - M. BRIANCON Philippe - MME LAVERNHE Elisabeth - M. ALVINERIE Michel - MME MULAZZI Claudine - MM. REULET Henri - GERMAIN Louis - ROQUE Michel - LAURENT Guy – MMES FLAVIGNY Françoise - SKRZEK Monique - GIRAUD Jeanine - SANZ Clotilde - PIOVESAN Georgette – MM. VATAN Bruno - - PIQUET Bruno - VERNIOL Pierre - MME DEGUISNE Sylvie - MM. PERERA Bruno - IMELHAINE Ahmed Médhy - MMES CHANCHORLE Marie-Christine - BARRERE Corine - M. BAPT Pierre Nicolas - MMES OUMRIDA Fatima - CLOUSCARD-MARTINATO Catherine - ISSON Christine - Melle POUJADE Mathilde - MM. - LAURIER Laurent - LABORDE Damien - MARTY Laurent - SORDES Rudi.*

Etaient excusés : MM. *MENEN Délio - ROY Norbert (ayant donné pouvoir à MME. DEGUISNE – M. LABORDE)*

Etait absent :

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

M*ademoiselle POUJADE Mathilde* a été élue Secrétaire.

Madame Karine MICHELET en sa qualité de rapporteur expose aux Membres de l'Assemblée les éléments suivants :

Le Code de l'Urbanisme impose que, lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) cette compétence est exercée en concertation avec chacune des Communes concernées.

Par conséquent, la Commune est appelée à donner un avis sur le projet de 3ème Modification du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Colomiers.

Par un Arrêté du Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en date du 6 Mai 2009, une Enquête Publique a été ouverte pour engager la Modification du P.L.U.

Mme ACQUIER Christiane a été désignée par le Tribunal Administratif en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier de Modification du P.L.U. a été soumis à Enquête Publique pour une durée du 31 jours consécutifs à compter du mardi 2 Juin 2009 jusqu'au jeudi 2 Juillet 2009.

Le Commissaire Enquêteur a reçu le public en Mairie de Colomiers à trois reprises :
- mardi 2 Juin 2009 de 9 H à 12 H
- mardi 16 Juin 2009 de 16 H à 19 H
- jeudi 2 Juillet 2009 de 14 H à 17 H.

Cette procédure de Modification a trois objets :
- Faire évoluer le Programme d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (communale) Garroussal-St Jean en élargissant significativement l'emprise de la Zone Naturelle N et en réorganisant les Zones Urbaines afin de préserver les grands équilibres de l'opération : elle entraîne une évolution du zonage et du règlement.
- Clarifier la notion d'axe "Est-Ouest" sur le secteur des Ramassiers aux plans réglementaire et graphique.
- Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Sécheresse approuvé par Arrêté Préfectoral du 22 Décembre 2008.

Dans le cadre de la consultation des Organismes extérieurs prévue par la procédure de Modification, sept avis ont été reçus :
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 8 Juin 2009,
- de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture en date du 18 Juin 2009,
- de Tisséo SMTC en date du 30 Juin 2009,
- de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne en date du 30 Juin 2009,
- du Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 6 Juillet 2009,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 13 Juillet 2009,
- du SMEAT en date du 15 Septembre 2009.

Bilan de l'Enquête Publique

Il ressort de l'Enquête Publique que deux personnes se sont présentées durant les permanences du Commissaire Enquêteur, deux observations ont été consignées dans le Registre d'Enquête déposé en Mairie de Colomiers.

Avis et observations portés sur le projet de 3ème Modification du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Colomiers

1/ - La phase de concertation préalable et l'avis des personnes publiques associées :
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat n'a pas de remarque particulière à émettre sur le projet, non plus que
- La Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

- Tisséo SMTC, en date du 30 Juin 2009 constate la compatibilité des dispositions choisies pour le secteur Garroussal-Saint Jean, avec les orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU).
- S'agissant du secteur des Ramassiers, Monsieur le Président de Tisséo rappelle la desserte du secteur par la ligne C et souhaite qu'en conséquence, les obligations réglementaires en matière de stationnement puissent être réduites.
- La réponse du Grand Toulouse précise que la Modification du P.L.U. approuvée le 16 Octobre 2008 a permis la suppression des quotas réglementaires de stationnement pour les équipements publics situés à proximité immédiate de la Halte des Ramassiers.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne par courrier reçu en date du 30 Juin 2009, émet un avis favorable sans réserve audit projet.
- Le Conseil Régional, en réponse à sa consultation par courrier en date du 2 Juillet 2009, n'émet pas d'observation.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que
- Le SMEAT ont émis un avis favorable au projet de modification du P.L.U.

2/ - La phase d'Enquête Publique du 2 Juin 2009 au 2 Juillet 2009 inclus :

Le public a consigné deux observations dans le registre ouvert à la Mairie de Colomiers, et aucune dans celui du Grand Toulouse. Les observations du public et les réponses apportées sont les suivantes :

- Un propriétaire de terrain déclare être très satisfait de l'agrandissement de la Zone N dans le secteur Garroussal-Saint Jean.
- Une personne déplore la réduction des zones d'habitat individuel au bénéfice de l'habitat collectif et d'une forte densification autour des zones vertes, notamment dans le secteur des Ramassiers.

Il convient de préciser que la "densification" envisagée dans le cadre de la présente modification du P.L.U. ne concerne pas le secteur des Ramassiers, mais celui du Garroussal-Saint Jean.

D'une manière générale, si l'habitat individuel reste possible dans de nombreux secteurs de la Commune, il s'avère très consommateur d'espace et couteux en terme d'équipements.

L'objet de la Modification est d'agrandir la Zone "N" naturelle, afin d'en protéger les éléments paysagers et de préserver des continuités écologiques. Ce secteur a d'ailleurs fait l'objet d'une orientation d'aménagement.

L'habitat collectif autour d'espaces publics de qualité, urbains et "verts", permet ainsi l'accès au plus grand nombre, (donc aux riverains qui ne possèdent pas de jardin) tout en offrant un cadre de vie soigné à l'ensemble des habitants.

Le Commissaire Enquêteur, Madame Christiane ACQUIER, a remis son Rapport le 22 Juillet 2009 et a émis un avis FAVORABLE au projet de Modification du P.L.U.

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de P.L.U., l'avis de la Commission du Développement Urbain est sollicité afin d'approuver le projet de 3ème Modification du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Colomiers tel qu'il figure dans le dossier soumis à Enquête Publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L.5211-57,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses Articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,
VU le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (S.D.A.T.) approuvé le 11 Décembre 1998, et révisé partiellement le 18 Décembre 2000,
VU la Délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 2004, approuvant la révision du POS de Colomiers et sa transformation en P.L.U.,
VU l'Arrêté Préfectoral en date du 19 Septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse,

VU l'Arrêté Préfectoral en date du 24 Décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,
VU l'Arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 Mai 2009 prescrivant la mise en Enquête Publique du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Colomiers,
VU le dossier soumis à Enquête Publique,
VU les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,
VU l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 2 Juin au 2 Juillet 2009 inclus,
VU le Rapport du Commissaire Enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve,
VU l'avis de la Commission du Développement Urbain en date du 4 Septembre 2009,
Considérant que les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Colomiers,

OUI LE RAPPORTEUR DANS SON EXPOSE,
LE CONSEIL DELIBERE, ET

DECIDE – d'émettre un avis favorable au projet de 3ème Modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de COLOMIERS.

DIT – que la présente Délibération sera transmise au Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

AUTORISE – Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

MAIRIE DE COLOMIERS (H.-G.)

Bernard SICARD

le Grand Toulouse
communauté urbaine

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
3ème Modification du PLU de la commune de Colomiers, devenu
PLU DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE COLOMIERS

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,

VU la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2004 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Colomiers,

VU la décision du Tribunal Administratif du 23 mars 2009 désignant Madame Christiane ACQUIER, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 3ème modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

APRES avoir consulté Madame Christiane ACQUIER, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une modification du PLU concernant pour l'essentiel le secteur Garroussal-Saint-Jean

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers pour une **durée de** 31 jours consécutifs à compter du mardi 2 Juin 2009 jusqu'au jeudi 2 Juillet 2009 inclus.

REÇU JLC
le 07 MAI 2009
Préfecture de la Rég GARONNE

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Colomiers pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Colomiers, Hôtel de Ville, 1, place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers, les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00, et les vendredis de 8h30 à 14 heures.

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Colomiers.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.59.93 et des services de la commune de Colomiers au 05.61.15.23.47

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Colomiers :

- Mairie de Colomiers, 1, place de l'Hôtel de Ville, 31776 Colomiers Cedex les :
  * **Mardi 2 juin 2009 de 9h00à 12h00**
  * **Mardi 16 juin 2009 de 16h00 à 19h00**
  * **Jeudi 2 juillet 2009 de 14h00 à 17h00**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur le Maire de Colomiers dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Colomiers et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Colomiers.

Fait à Toulouse, le 06 MAI 2009

Le Vice-Président

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. 05 34 41 59 00
Fax 05 34 41 59 01

Daniel BENYAHIA

Transmis au contrôle de légalité le : 7 mai 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 7 mai 2009

Certifié exécutoire le : 7 mai 2009

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2009 à Toulouse (31), enregistré à la recette des impôts de Toulouse Nord le 2 juin 2009 sous le numéro 2009/795 case n°13,

La société H.N.K., Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Toulouse (31), 45 avenue de Grande Bretagne, inscrite au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 495 364 382, représentée par Monsieur Nader HAOUES en sa qualité de gérant,

A vendu à la société G.D.I. MASTOURI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 35 000 euros, ayant son siège social 12 rue Renée DUGAY-TROUIN à Toulouse (31), inscrite au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 509 774 113, représentée par Monsieur Issam MASTOURI, en sa qualité de gérant,

Un fonds de commerce d'alimentation générale exploité sise à Toulouse (31), 45 avenue de Grande Bretagne pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de Toulouse sous le numéro 495 364 382, moyennant le prix de 50 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 4 mars 2009. Pour la réception des oppositions, domicile a été élu au cabinet de Maître Catherine ALIS, Avocat, 25 avenue Marcel DASSAULT à Toulouse (31). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications prévues.

Pour avis

GÉRANCES

Société d'Avocats "RAVINA-THULLIEZ-RAVINA & Associés" 10, boulevard d'Arcole 31000 TOULOUSE

Location-gérance

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE (Haute-Garonne) du 20 mai 2009, enregistré à la SIE de TOULOUSE-NORD le 26 mai 2009, Bord. n°2009/863, Case n°14,

La **SARL BAALBECK,** SARL au capital de 5.000 €, dont le siège est 26, rue Bayard - 31000 TOULOUSE (492 233 457 RCS TOULOUSE)

A donné en location-gérance à Monsieur Houssain EL HAMMOUCHI, demeurant Les Agates - Bât. A20 - 11, rue Haon - 31200 TOULOUSE,

Un fonds de commerce de restauration, salon de thé, vente de pâtisseries et produits orientaux, exploité 26, rue Bayard - 31000 TOULOUSE, pour laquelle la société SARL BAALBECK est immatriculée sous le n° 492 233 457 RCS TOULOUSE.

La présente location-gérance est consentie pour une durée de 2 ans, à compter du 1er juin 2009.

Monsieur Houssain EL HAMMOUCHI exploitera pour son compte personnel et à son profit sans que la responsabilité du bailleur ne puisse excéder celle prévue par la loi.

Pour avis.

L'OPINION INDEPENDANTE

Fondateur : Charles ARRIVETS (1953-1987)
Société éditrice :
L'OPINION INDEPENDANTE
SA au capital de 40 000 Euros
1, rue d'Alsace Lorraine - 31000 Toulouse - BP 11013
Tél : 05 34 31 23 23 - Fax : 05 34 31 23 24
RCS TOULOUSE B 345 018 634

Actionnaires : H. PAYRAS-DIDIER, S. DIDIER
F.M. DIDIER, S. DIDIER, P. DIDIER
Président Directeur Général : Mme H. PAYRAS-DIDIER
Directeur de la publication :
Hélène PAYRAS DIDIER
Dépôt légal à parution
CPPAP : 0410 C 81074
Valable jusqu'au 30/04/2010
N° ISSN 1244 - 7722
Imprimé par SRI
ZA La Violette - 4, rue Borde-Basse - 31240 L'UNION
Tarif Abonnement 1 an : 52 numéros 40 euros
Hebdomadaire - Parution le vendredi

DEPOTS D'OFFRES

Jocelyne DUTOT
MANDATAIRE JUDICIAIRE
54, Rue Pargaminières
BP 18501
31685 TOULOUSE CEDEX 6
Téléphone : 05.34.45.06.80
Télécopie : 05.61.23.78.15
Service SALARIES : 05.34.45.06.84
E-MAIL : etude.jdutot@worldonline.fr

APPEL D'OFFRES

Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, Monsieur Jean-Jacques MICHEAU, connu sous l'enseigne «BOUCHERIE LE CANTOU»

A CEDER

Fonds de commerce de Boucherie, Charcuterie, Plats à emporter exploité au 1 Avenue de MURET 31300

CA HT du 03/08/2007 au 31/12/2007 : 50 186 euros

Loyer mensuel HT : 500 euros

Spécificités du bail : bail tous commerces à l'exclusion de toute activité pouvant créer des nuisances de bruit d'odeur ou autres.

Description : local de 100 m2 avec laboratoire de 45 m2 environ (installations aux normes)

Toute personne intéressée devra communiquer son offre par écrit au Mandataire sus-désigné **au plus tard le 22 juin 2009 à minuit.**

Cette offre devra être assortie des garanties bancaires nécessaires à sa bonne exécution.

Informations disponibles sur : http://www.actifs-cnajmj.org (rubrique DUTOT Jocelyne).

Pour publication signé Jocelyne DUTOT, Mandataire Judiciaire.

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :

SECURITE GARDIENNAGE PROTECTION SARL
4 RUE CHARLES GOUNOD
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625.1 de la loi du 26.07.05 est de deux mois à compter du présent avis,

Liliane VINCENEUX

CONVOCATIONS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, les Membres de l'Association PROMO-ACCUEIL, sise 3 rue Claude-Marie PERROUD à Toulouse, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2009 à 16 h 00 à Diagora, Technopole de Toulouse sud-est, Rue Pierre-Gilles de Gennes, à LABEGE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008.
- Rapport Général du Commissaire aux Comptes.
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2008 et affection des résultats.
- Quitus aux Administrateurs.
- Fixation de la cotisation pour 2010.
- Approbation des résolutions.
- Renouvellement d'Administrateurs.
- Ratification de la nomination d'un Administrateur.
- Questions diverses.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, G. PIQUEMAL

NEWTECH INTERACTIVE

Société Anonyme
au capital de 10 057 731,75euros
Siège Social : 3, Chemin du Pigeonnier de la Cépière - 31081 Toulouse
SIREN 392 834 172 R.C.S. Toulouse

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société NEWTECH INTERACTIVE SA sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 26 juin 2009 à 14 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

ORDRE DU JOUR

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe,
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparations et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société, approbation de ce rapport.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis à la date du 31 décembre 2008.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs.
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement.
- Approbation des comptes consolidés établis à la date du 31 décembre 2008.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Nomination des Commissaires aux Comptes.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités
- Questions diverses.

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et statutaires, tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre des actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée : CM CIC Emetteur 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 9.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit parvenir à la société 3 jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le Conseil d'Administration.

Service annonces légales :

Mlle Nour HAJAR

Mme Fatima SLAMNIA

Tél : 05 34 31 23 23 -
Fax : 05 34 31 23 24

DIVERS

Avis de changement de régime matrimonial

Information concernant les époux

Monsieur Marc, René Roger Marie LAVAL, Assureur, et Madame Dominique, Hélène, Andrée CARRIERE, Chirurgien dentiste, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31500), 58bis rue de Limayrac. De nationalité Française. Nés tous deux à TOULOUSE (31000) savoir le mari le 28 octobre 1954 et l'épouse le 29 avril 1957. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de ESCALQUENS (31750), le 5 septembre 1978 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la SEPARATION DE BIENS.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Jacques VAISSIERE, notaire à TOULOUSE, le 28 Mai 2009.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Jacques VAISSIERE, notaire à TOULOUSE.

Pour avis et mention.
Me Jacques VAISSIERE, notaire.

52 SEMAINES POUR 40 EUROS SEULEMENT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par jugement rendu le 9 mars 2009 le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE a homologué un acte reçu par Maître Pierre TREMOULET, Notaire à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, le 26 octobre 2007, portant changement de régime matrimonial et adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par Monsieur Pierre Roger Frédéric DE BELLISSEN et Madame Nicolle Françoise CAZELLE, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31000), 15 Rue Saint-Rémésy.

Pour insertion
Le Notaire.

notaires

Francis CATALA
Notaire
35 D Avenue du Président Kennedy
31340 VILLEMUR SUR TARN
(Haute-Garonne)

Suivant Acte reçu par Maître CATALA Notaire à VILLEMUR SUR TARN (31) le 20 mai 2009, contenant déclaration d'insaisissabilité en cours de publication au 2ème bureau des hypothèques de TOULOUSE concernant :

Sur la commune de FRONTON (Haute-Garonne) 195 route de Rastel, une maison d'habitation comportant entrée, quatre chambres, salon-séjour, cuisine, wc, avec garage et terrain autour cadastrée section B n° 549 lieudit 1955 route de Rastel pour une contenance de 20a 00ca.

Constituant la résidence principale de Monsieur Stéphane ROMAN, employé, époux de Madame Pascale SEGURA né à RUEIL MALMAISON (Hauts-de-Seine) le 4 janvier 1967, marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SANNOIS (Val-d'Oise) le 26 août 1989.

Pour AVIS.
Le Notaire.

Grand Toulouse agglomération

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers», est ouverte **du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal-Saint-Jean, et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.

A cet effet, Madame Christiane Acquier, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (Hôtel de Ville, BP 330 1, place de l'Hôtel de Ville - 31776 Colomiers) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h00.

Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers :

- mardi 2 juin 2009, de 9h00 à 12h00,
- mardi 16 juin 2009, de 16h00 à 19h00,
-jeudi 2 juillet 2009, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 3ème Modification du PLU - Mairie de Colomiers - Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville, BP 330- 31776 Colomiers Cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

Retour immédiat des attestations de parution afin d'effectuer vos formalités
Télécopie : 05 34 31 23 24

ANNONCES LEGALES

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 28 avril 2009, la société FACEO FM a été autorisée à exploiter des installations de réfrigération et compression 105, avenue du Général-Eisenhower, à TOULOUSE, dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE (Direction de la sécurité civile et des risques majeurs).

Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN, signé.

COMMUNE DE VAUDREUILLE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la modification du PLU

L'enquête publique débutera le **1er juin 2009** et se terminera le **4 juillet 2009.**

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences à la mairie de VAUDREUILLE **les samedis 6, 13 et 25 juin 2009, de 9 heures à 12 heures.**

Un registre d'enquête sera déposé à la mairie, les jours de permanence: **lundi de 14 heures à 18 heures; jeudi de 15 heures à 19 heures.**

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la 3e modification du Plan local d'urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de COLOMIERS

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de COLOMIERS, est ouverte du **mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.**
Ce projet de modification porte sur les points suivants : extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du GARROUSSAL-SAINT-JEAN et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.
A cet effet, Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de COLOMIERS (hôtel de ville, BP 330, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 31776 COLOMIERS) et au siège du Grand Toulouse (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).
Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre : à la mairie de COLOMIERS, les **lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 17 heures, les mardis de 8 h 30 à 19 heures et les vendredis de 8 h 30 à 14 heures;** au siège du Grand Toulouse, du **lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.
Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de COLOMIERS le **mardi 2 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; le mardi 16 juin 2009, de 16 heures à 19 heures; le jeudi 2 juillet 2009, de 14 heures à 17 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 3e modification du PLU, mairie de COLOMIERS, hôtel de ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 330, 31776 COLOMIERS CEDEX.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'1 mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de COLOMIERS.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de COLOMIERS.

Publication judiciaire

GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE

EXTRAIT DES MINUTES

Dossier n°07/00941
25 février 2008
3e chambre

Par arrêt de la 3e chambre correctionnelle de la Cour d'appel de TOULOUSE du 25 février 2008,

Johan DRAY, né le 24 novembre 1981 à TALENCE (33), demeurant 41, rue Victor-Schoelcher, 33140 VILLENAVE-D'ORNON

A été condamné à une peine d'emprisonnement délictuel: Trois mois avec sursis.
Amende délictuelle: 7.500 €.

Pour:
- Publicité mensongère ou de nature à induire en erreur, infraction prévue pour les articles l.121-1, l.121-5, l.121-6 al.1 du Code de la consommation et réprimée par les articles l.121-6, l.121-4, l.213-1 du Code de la consommation,
- Demande ou obtention de paiement ou d'accord avant la fin du délai de réflexion, démarchage, infraction prévue pour les articles l.121-28, l.121-28, l.121-26 du Code de la consommation et réprimée par l'article l.121-28 du Code de la consommation, remise d'un contrat non conforme au client lors d'un démarchage à domicile ou dans un lieu non destiné au commerce du bien ou service propose, infraction prévue par les articles l.121-28, l.121-23, l. 121-24, l.121-21, r.121-3, r.121-4, r.121-5, r.121-6 du Code de la consommation et réprimée par l'article l.121-28 du Code de la consommation faits commis à SAINT-GAUDENS entre **le 20 janvier 2005 et le 1er mai 2005.**

La Cour a, en outre, ordonné:
Publication de l'arrêt:
1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal: «La Dépêche du Midi», le coût de l'insertion ne pouvant dépasser 800 €;

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le procureur général sur sa réquisition.

Par arrêt en date du 13 janvier 2009, la Cour de cassation a déclaré le pourvoi non admis.

Pour le greffier en chef, signé.

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

COMMUNE DE LAVALETTE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet du marché: Commune de LAVALETTE. Construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de capacité 180 EH et du réseau de collecte des eaux usées. Lot unique.

Acceptation des variantes: Non.
Date prévisionnelle de commencement des travaux: septembre 2009.
Délai global d'exécution: 5 mois à compter de la date de notification du marché.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Lettre de candidature (modèle DC4); copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire: si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, il doit justifer qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des machés publics (ces dispositions sont applicables aux personnes qui sont membres d'un groupement candidat); documents et renseignements permettant d'évaluer l'expérience du candidat, ses capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager, en application de l'article 45 du Code des marchés publics.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: Nature de l'attributaire, le marché sera conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Unité monétaire utilisée: l'euro.
Langue: Français.
Délai minimum de validité des offres: 120 jours.

Modalités d'obtention des documents contractuels et additionnels: Le dossier de consultation pourra être retiré gratuitement en format papier chez ESPACE SERVICE SERVIPLAN, 29, avenue Marcel-Dassault, Parc de la Plaine, 31500 TOULOUSE, tél. 05.62.71.59.59, fax: 05.62.71.59.50.
Il pourra également être téléchargé sur la plateforme de dématérialisation suivante: www.klekoon.com
L'offre doit être envoyée sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes: «Mairie de LAVALETTE, Le Village, 31590 LAVALETTE. Offre pour construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, de capacité 180 EH et du réseau de collecte des eaux usées. Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.»
L'offre doit être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à la mairie de LAVALETTE.

Date et heure limites de réception des offres: lundi 20 juillet 2009, à 12 heures.
Date d'envoi à la publication: mercredi 27 mai 2009.

Adresses auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus: Renseignements administratifs, mairie de LAVALETTE, Le Village, 31590 LAVALETTE, correspondant: Monsieur Christian BORDEAUX, tél. 05.61.11.51.85, fax: 05.61.11.51.86.
Mmail: mairielavalette@wanadoo.fr
Renseignements techniques, BUROTEC, 5, avenue Georges-Pompidou, 31270 CUGNAUX, tél. 05.62.87.31.40, fax: 05.62.87.31.49. Correspondant: Monsieur Philippe LEFEVRE, tél. 05.62.87.31.40, fax: 05.62.87.31.49, mail: burotec.bet@wanadoo.fr

APF Association des Paralysés de France

APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification: ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE.

Objet du marché: Reconstruction de la Maison d'accueil spécialisée d'ARRENS.
Bâtiment classé en ERP 4e catégorie type J. Surface utile à construire: 4 350,00 m².

Lieu d'exécution: Mas d'ARRENS, Jean-François HENRY, 2, route des Bordères, 65400 ARRENS-MARSOUS.
Début des travaux: octobre 2009.
Durée des travaux: 18 mois hors congés payés et mois de préparation.
Consultation d'appel d'offres ouverts.

Date d'envoi à la parution: le 4 mai 2009.
Date limite de remise des offres: le 1er juillet 2009, à 12 heures.

Nombre et consistance des lots:
- LOT 1 - Maçonnerie, gros œuvre.
- LOT 2 - Enduits extérieurs.
- LOT 3 - Charpente bois, ardoises, zinguerie, bardages, désenfumages.
- LOT 4 - Menuiseries extérieures aluminium, fermetures, désenfumages.
- LOT 5 - Menuiseries bois intérieures, divers.
- LOT 6 - Cloisons sèches, plafonds, isolation.
- LOT 7 - Plomberie, sanitaires, ventilation.
- LOT 8 - Electricité, courants forts et faibles.
- LOT 9 - Carrelages, faïences, chapes.
- LOT 10 - Sols souples, revêtements muraux.
- LOT 11 - Serrurerie.
- LOT 12 - Etanchéité.
- LOT 13 - Ascenseur.
- LOT 14 - Peintures, revêtements muraux.
- LOT 15 - Voiries et réseaux divers.
- LOT 16 - Espaces verts.
- LOT 17 - Groupe électrogène.
- LOT 18 - Autocommutateur, téléphone, PABX.

Modalités d'attribution: Par lots séparés avec possibilité de groupement d'entreprises par lots.

Lieu où l'on peut retirer les dossiers de consultation: Dossier payant par chèque libellé à l'APF et disponible auprès de: ESAT des 7-Vallées, atelier d'imprimerie, rue du Collège, 65400 ARGELES-GAZOST, tél. 05.62.97.52.52, fax: 05.62.97.93.03, rene.frances@apf.asso.fr

Adresse où les candidatures doivent être transmises: Les offres de candidatures devront parvenir sous pli cacheté en envoi recommandé avec AR ou être remises contre récépissé à l'adresse suivante: ASSOCATION DES PARALYSES DE FRANCE, Monsieur Philippe ROUQUIER-PERRET, directeur d'établissement, route des Bordères, 65400 ARRENS-MARSOUS.
L'enveloppe devra obligatoirement porter la mention «Candidature pour AO Reconstruction de la MAS ARRENS-MARSOUS. Ne pas ouvrir par le service courrier».

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Attestations d'assurances en cours de validité RC et décennale; attestations des cotisations fiscales et sociales en cours de validité; Extrait KBis de moins de 3 mois; certificats de qualification; curriculum de l'entreprise avec ses références et acte d'engagement; CCAP; planning et DPGF complétés et signés.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la maîtrise d'œuvre: ATELIER ARCHITECTURE A3+, 24 route d'Agen, 32100 CONDOM, tél. 05.62.68.32.59, fax: 05.62.68.32.60. BET Structure: P.E.I, 5 rue Carnot, 65000 TARBES, tél. 05.62.34.30.70, fax: 05.62.51.94.76. BET Fluides: SETES, 3 place Sainte-Blaise, 65000 TARBES, tél. 05.62.34.25.54, fax: 05.62.34.44.41.
Autres renseignements: Corinne GUAHSBAS, tél. 01.40.78.27.44.

Marchés à procédure adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité: Mairie d'ESTANCARBON, chemin Village, 31800 ESTANCARBON.

Type de marché: Fournitures.

Objet du marché: Création d'une aire de jeux pour enfants.
- LOT 1 - Achat de jeux pour enfants de 2 à 4 ans.

Renseignements administratifs: Téléchargement du DCE sur www.ccsg.fr
Renseignements techniques: Monsieur ZINGARETTI, tél. 05.62.00.94.50 ou 06.10.53.58.52.

Date limite de réception des offres: le 30 juin 2009, à 12 heures.
Adresse d'envoi des offres: Monsieur le maire, mairie d'ESTANCARBON, chemin Village, 31800 ESTANCARBON.

Date d'envoi à la publication: le 26 mai 2009.

Le maire, Jean-Paul FABE.

PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE.
Correspondant : Direction de la Maintenance, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE CEDEX 4, tél. 05.61.36.26.42, courriel : cecile.milesi@sa-patrimoine.com

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Entreprise sociale de l'habitat.

Objet du marché : Travaux de traitement anti-pigeons dans plusieurs résidences de notre parc locatif.

Type de marché de travaux : Exécution.

Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

Conditions de participation, critères de sélection des candidatures :
Justifications demandées aux candidats : Lettre de candidature DC4, déclaration du candidat DC5, déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé DC6, état annuel des certificats reçus DC7 ou déclaration sur l'honneur, attestations d'assurance en cours de validité, références professionnelles, certificats de capacité et/ou de qualification professionnelle.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 juin 2009, à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2009.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.00, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Madame Cécile MILESI, PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, cellule Marchés, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.42, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Nature et désignation des lots :
- LOT N°1 - Traitement anti-pigeons.

PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE.
Correspondant : Direction de la Maintenance, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE CEDEX 4, tél. 05.61.36.26.42, courriel : cecile.milesi@sa-patrimoine.com

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Entreprise Sociale de l'Habitat.

Objet du marché : Réfection des peintures des paliers et des cages d'escaliers dans plusieurs résidences de notre parc locatif.

Type de marché de travaux : Exécution.

Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures, justifications demandées aux candidats : Lettre de candidature DC4, déclaration du candidat DC5, déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé DC6, état annuel des certificats reçus DC7 ou déclaration sur l'honneur, attestations d'assurance en cours de validité, références professionnelles, certificats de capacité et/ou de qualification professionnelle.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 juin 2009, à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2009.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.00, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Madame Cécile MILESI, PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, cellule Marchés, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.42, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Nature et désignation des lots :
- LOT N° 10A - Peinture.

HÔPITAL LOCAL DE MURET

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Identification: Hôpital local, BP 10202, 116, avenue Louis-Pasteur, 31605 MURET CEDEX.

Procédure de passation de marché: Procédure adaptée.

Objet du marché: Construction d'un entrepôt de stockage.

Caractéristiques principales: Marché de travaux.

Détail des lots:
- LOT N°1 - VRD.
- LOT N°2 - Gros œuvre.
- LOT N°3 - Charpente métallique, couverture, étanchéité, zinguerie.
- LOT N°4 - Menuiseries extérieures et portes sectionnelles.
- LOT N° 5 - Plâtrerie et menuiseries intérieures.
- LOT N°6 - Peinture et sol souple.
- LOT N°7 - Electricité et chauffage.
- LOT N°8 - Plomberie sanitaire.

DEPOTS D'OFFRES

Jocelyne DUTOT
MANDATAIRE JUDICIAIRE
54, Rue Pargaminières
BP 18501
31685 TOULOUSE CEDEX 6
Téléphone : 05.34.45.06.80
Télécopie : 05.61.23.78.15
Service SALARIES : 05.34.45.06.84
E-MAIL : etude.jdutot@worldonline.fr

APPEL D'OFFRES

Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, concernant la SARL MLG connue sous l'enseigne «LOLA ROSA» sise 2, rue d'Austerlitz 31000 TOULOUSE

A CEDER DROIT AU BAIL

Droit au bail des locaux situés 2, rue d'Austerlitz 31000 TOULOUSE

Loyer mensuel : 2 452,75 euros

Spécificités du bail : Le preneur pourra exercer dans les lieux loués les activités de vente de prêt à porter, parure et habillement ainsi que la vente d'accessoires liés aux vêtements et toutes activités connexes.

Description : Un local d'une superficie d'environ 28 M2, situé au rez-de-chaussée en façade de la rue d'Austerlitz, se prolongeant sous le rampant de l'escalier A, ainsi que l'usage commun d'un WC situé dans la cour

Toute personne intéressée devra communiquer son offre par écrit au Mandataire sus-désigné **au plus tard le 29/05/2009 à minuit.**

Cette offre devra être assortie des garanties bancaires nécessaires à sa bonne exécution.

Informations disponibles sur : http://www.ajmaj.fr/ (rubrique DUTOT Jocelyne).

Pour publication
signé Jocelyne DUTOT,
Mandataire Judiciaire.

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
PAPILIA DEVELOPPEMENT SAS
1 PLACE FRANÇOIS MITTERRAND
31240 SAINT JEAN

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625.1 de la loi du 26.07.05 est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
PROMAT SARL / 4530
32 CHEMIN DE LA VIOLETTE
31240 L'UNION

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L621-125 de la loi du 25.01.85 codifiée est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

Nous rappelons à nos annonceurs que conformément aux articles 1200, 1202, 1203 et 1222 du Code Civil, les rédacteurs d'actes, agissant en tant que mandataires, s'engagent à suppléer leur client défaillant

DERNIERE MINUTE

MODIFICATIONS

GRES GRONCHI SNC

S.E.E.C.E
Société en nom collectif
au capital de 91 469.00 Euros
Siège social : Zone Industrielle
31260 - SALIES DU SALAT
RCS TOULOUSE 303 229 934

Aux termes du procès-verbal de leur assemblée générale ordinaire du 21 mars 2008, les associés ont décidé :

De nommer en qualité de cogérants associés de la SNC SEECE :

Madame AYMARD Anne-Marie, épouse GRES, demeurant à Saint Jean Mirabel BAGNAC SUR CELE (46), de nationalité Française,

Monsieur LAGANE Maxime, demeurant 18 Chemin du Gué, 1213 Petit Lancy, GENEVE, de nationalité Française,

La SARL GRESTECH, Société en cours d'immatriculation, dont le siège est 3 rue Paul BERT 46100 FIGEAC, de nationalité Française,

D'agréer en qualité de nouveaux associés :

Madame GRES Marie Pierre, demeurant 4, Place de l'Egalité, GUYANCOURT (78), de nationalité Française,

Monsieur LAGANE Martin, demeurant 18 chemin du Gué, 1213 Petit Lancy, GENEVE, de nationalité Française,

De modifier la durée de la société de 50 à 99 années

Les statuts étant modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour Avis et Mention
Le Gérant

S.A.R.L EURO INVEST

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 7 800 Euros
Siège Social :
14 bis Impasse René Couzinet
31500 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse B 442 089 066

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 avril 2009 ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiées, ont adopté les nouveaux statuts et ont nommé en qualité de présidente Madame CABRITA Renée demeurant 9 rue des Mûriers - 31500 Toulouse en remplacement de Monsieur Xavier GUILOINEAU, démissionnaire.

PEREIRA

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège Social : 21 route de Montbrun
31450 CORRONSAC
RCS Toulouse 447 632 126

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2007, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

legales@lopinion.com

DIVERS

Grand Toulouse agglomération

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers», est ouverte **du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal-Saint-Jean, et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.

A cet effet, Madame Christiane Acquier, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (Hôtel de Ville, BP 330 1, place de l'Hôtel de Ville - 31776 Colomiers) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo),

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers :

- mardi 2 juin 2009, de 9h00 à 12h00,
- mardi 16 juin 2009, de 16h00 à 19h00,
- jeudi 2 juillet 2009, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 3ème Modification du PLU - Mairie de Colomiers - Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville, BP 330 - 31776 Colomiers Cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SARL SVTP – DREMIL LAFAGE
SARL AP 5 X – SEYSSES
SARL ATOM'IMMO – MURET
SARL EUROPEXPORT – AUCAMVILLE
SARL MYOC France – AUTERIVE
SARL DISTRI PRIM – TOULOUSE
SARL AD COORDINATION – BALMA
SARL E.M.C.C. – EAUNES

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

Mlle YILDIZ Sema – PORTET SUR GARONNE
SARL VAGUE BLEUE PISCINES – VERNET
SARL CARA DIFFUSION – TOURNEFEUILLE
SARL A PETIT POIS – AUSSONNE
SARL HBM CONSTRUCTIONS – PLAISANCE DU TOUCH
SARL KYA TP – 31270 FROUZINS
SARL A. PRIZZON – BAZUS
M. MONTANT Jacques – EAUNES
M. VAR Sadrettin – TOULOUSE
SARL MONTAGE ET CIE – TOULOUSE
SAS WHITELAB – CORNEBARIEU
SARL DIGITAL SYS – TOULOUSE
SALR STE D'EXPLOITATION DES ETS MEDINA – MURET
SARL S.I.B – TOULOUSE
SARL M.R. HOLDING – MURET
M. José ANTONIO – TOULOUSE
SARL 164 REGIE – FORGUES
SAS WILALEX-MAGBEL – CINTEGABELLE
MME JONVAUX SOPHIE – ST ORENS DE GAMEVILLE
SARL SYNAPSE – PINS JUSTARET
M. MOHAMED TALBI – TOULOUSE
EURL LE GLOBE TROTTER – LESPINASSE
SARL ART ET BRIQUE – COLOMIERS
SARL MOST'IMMO – TOULOUSE
M. ROUZAUD ARNAUD – BONREPOS SUR AUSSONNELLE
MME DURETTE MARIE CHANTAL – TOULOUSE

PLANS :

MME ANNE MARIE GUERRERO – TOULOUSE

NOMINATION ADMINISTRATEUR

SARL ART BETON SUD – LAVERNOSE LACASSE

SANCTIONS :

M. HAZOUME Constant – TOULOUSE
M. FAYARD Alain – TOULOUSE
M. DA SILVA COSTA DIAS José – RIEUX

CLOTURES :

M. CLAUDE ROUALDES – BLAGNAC
SARL CABINET ESPACE CARNOT – TOULOUSE
SARL BALMA IMMOBILIER CONSEIL – BALMA
M. CHRISTOPHE BERNARDIN – TIOULOUSE
SARL CLEAN DIFFUSION – TOULOUSE
MME AUBERT SOPHIE – TOULOUSE
MME ISABELLE DUTOUR JOUSSAUME – FENOUILLET
SARL BLEU 17 PRODUCTION – TOULOUSE
SARL CAP ARCHIPEL – TOULOUSE
SARL ANEDA – LABEGE
SARL ECOUTE SERVICES TELEMARKETING – TOULOUSE
SARL ANTELYA – CASTANET TOLOSAN
SARL BUREAU D'ETUDES BATIMENT – MURET
M. PIERRE GOUAZE – LABASTIDE BEAUVOIR
SARL LE PRIVILEGE – TOULOUSE
SARL EUROPOSE – ROQUES S/GARONNE
SARL BOSPHORE – TOULOUSE
SA HESAFORM – BLAGNAC
SARL SAINT QUENTIN FORMATION – BLAGNAC
SARL MIDI FORMATION – BLAGNAC
MR ROBERT ALBAJARA – TOULOUSE
M. AURELIEN GUIDOLIN – MURET
SARL SUD PLAQUES – FONTENILLES
SARL FERRAND – MURET
M. AMMAR ARFA – TOULOUSE
SARL BAIN-CUISINE-DRESSING – LAUNAGUET
M. IMAM COSKUN – TOULOUSE
SARL GEMATEC – BLAGNAC
M. PLA SEBASTIEN – REVEL
SARL ANTENNES DUREGNE – TOULOUSE
SARL GARAGE DE LOURMET – CASTELMAUROU
SARL SONIE – TOULOUSE
SARLU LES SAVEURS DE SORENZA – TOULOUSE
SARL LES BIERES D'OCCITANIE – MURET
SARL TOCECA PATRIMOINE – VAUDREUILLE

Les médecins libéraux appelés à la "mobilisation générale" contre la loi Bachelot

Le principal syndicat de médecins libéraux, la CSMF, a appelé mardi à la "mobilisation générale" contre le projet de loi Bachelot, et apporté son soutien à la journée de mobilisation des médecins des hôpitaux jeudi contre ce même texte, lors d'une conférence de presse.

"Nous ne descendrons pas jeudi dans la rue, parce qu'il s'agit d'une manifestation de l'hôpital public, mais nous appelons les médecins libéraux à communiquer en direction de leurs patients sur les dangers de cette loi", a déclaré son président, Michel Chassang, alors que les sénateurs devaient entamer mardi l'examen du texte.

La CSMF appelle ainsi les "libéraux à faire une grève à la japonaise le 14 mai", expliquant que le mouvement pourrait prendre des formes diverses allant de la fermeture de cabinet à des soins gratuits, en passant par la distribution de tracts aux patients. La branche francilienne de la CSMF avait de son côté lancé un appel à manifester aux côtés des hospitaliers.

Le syndicat demande que soit levée la procédure d'urgence pour permettre une refonte du projet "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" (HPST), contesté aussi bien par les médecins des hôpitaux que par les libéraux.

Le syndicat a dit ne pas se contenter des amendements que souhaite apporter le Sénat, et du "discours d'apaisement" prononcé lundi par le Président de la République en direction de la communauté médicale.

"En dépit des petites avancées de la part du Sénat, qu'il faut saluer, le gouvernement reste droit dans ses bottes", a jugé M. Chassang, estimant que "Nicolas Sarkozy essaie d'éteindre le feu, mais que la ministre de la Santé le rallume".

Le syndicat déplore notamment que Mme Bachelot veuille réintroduire la pénalité financière, supprimée par la Commission des affaires sociales du Sénat, pour les médecins exerçant dans des zones où les praticiens sont nombreux et qui refuseraient de prêter main forte à leurs collègues de zones moins bien pourvues. "Nous allons intensifier notre lobbying auprès des sénateurs", a promis M. Chassang.

ANNONCES LEGALES

Annonces LEGALES

Vie des sociétés

Divers

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la SCA ALLIANCE AGRO ALIMENTAIRE « 3A COOP » sont invités à participer aux assemblées de section de la Coopérative dont les dates, les lieux et heures sont précisés ci-après.

L' Assemblée générale mixte ordinaire aura lieu le **vendredi 11 avril 2008, le mardi 30 juin 2009, à 9 h 30**, au siège social de LUR BERRI Coopérative, route de Sauveterre, 64120 AÏCIRITS (64).

Au cours des assemblées de section, vous serez informés des questions ci-après, portées à l'ordre du jour des assemblées plénières pour lesquelles vous devez élire les délégués de votre section.

Ordre du jour: Assemblée générale en matière ordinaire; nomination du bureau de l'assemblée; rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2008; rapport général et spécial des Commissaires aux comptes; approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus de leur gestion aux administrateurs; affectation des résultats; rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008; rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés; approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008; approbation des conventions; constatation de la variation du capital social; fixation de l'allocation globale d'indemnisation du Conseil d'administration; questions diverses; pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée générale en matière extraordinaire: Nomination du bureau de l'assemblée; accord pour l'option statutaire d'associé non coopérateur; mise en conformité des statuts avec l'arrêté du 23 avril 2008; rapport du Conseil d'administration sur le projet de fusion-absorption de l'Union de Coopératives agricoles SICOLAIT; approbation du traité de fusion de l'Union de Coopératives agricoles SICOLAIT; désignation du Conseil d'administration; constatation de l'augmentation du capital social et affectation du boni de fusion; réalisation des conditions suspensives; pouvoirs pour l'accomplissement des formalités; disposition à prendre en cas de non-ratification.

Le Conseil d'administration: Assemblées de section: Section 1, section 2, section 3, section 4, section 5; région de TOULOUSE, région de CARBONNE, région de SALIES-DU-SALAT, région de SAINT-GAUDENS, région du Gers. Réunion le **mardi 2 juin 2009, à 14 heures**, à la mairie d'ESTANCARBON (31).

Section 6, région de l'Ariège; Réunion le **mardi 2 juin 2009, à 20 h 30**, à la Chambre d'agriculture de VILLENEUVE-DE-PAREAGE (09).

Section 11, section 12, section 13, section 7, région de LACAUNE-CAMARES, région de CASTRES, région de MAZAMET, région de l'Aude. Réunion le **mercredi 3 juin 2009, à 9 h 30**, à la COOPELSO, à SOUAL (81).

Section 8, section 9, section 10, région d'ALBI, région de REALMONT, région de MONTREDON. Réunion le **mercredi 3 juin 2009, à 14 h 30**, au lycée agricole de Fonlabour, à ALBI (81).

Section 28, section 29, section 23, région de BERGERAC SUD, région de BERGERAC NORD, région de Gironde. Réunion le **jeudi 4 juin 2009, à 9 h 30**, à la salle municipale de SAINT-SAUVEUR-DE-BERGERAC (24).

Section 31, section Autonome SICOLAIT, SCVV, Pastourelle. Réunion le **vendredi 5 juin 2009, à 11 heures**, SAINT-MAMET (15).

Section 30, Auvergne. Réunion le **vendredi 5 juin 2009, à 14 heures**, à SAINT-MAMET (15)

Section 32, section 33, région de BAIGNES NORD, région de BAIGNES SUD. Réunion le **lundi 8 juin 2009, à 10 heures**, à la salle municipale de TOUVERAC (16).

Section 14, section 15, région des Hautes-Pyrénées, région de LEMBEYE. Réunion le **mardi 9 juin 2009, à 9 h 30**, au LEGTA Jean-Monnet, à VIC-EN-BIGORRE (65).

Section 16, section 17, section 18, section 22, région de PAU, région d'ARTHEZ, région d'ORTHEZ, région d'OLORON-SAINTE-MARIE. Réunion le **mardi 9 juin 2009, à 14 h 30**, à l'usine de LONS (64).

Section 19, section 20, section 21, région de BIDACHE, région de SAINT-PALAIS région de SAUVETERRE-NAVARRENX. Réunion le **jeudi 11 juin 2009, à 9 h 30**, à la mairie de BARDOS (64).

Section 24, section 25, section 26, section 27, région de DAX, région d'AMOU, région de MONT-DE-MARSAN, région d'HAGETMAUX. Réunion le **jeudi 11 juin 2009, à 14 h 30**, à la mairie d'AMOU, place Saint-Pierre, à AMOU (40).

Nota : Les comptes et rapports seront à la disposition des sociétaires pour consultation, au siège social à partir du 15ème jour précédant chaque assemblée de section .

En application de l'article 36-3 des statuts, les sociétaires empêchés peuvent se faire représenter aux assemblées de section. Les sociétaires doivent pour cela établir un pouvoir à un mandataire qui peut être un autre sociétaire de la section, le conjoint, un descendant majeur ou un allié au même degré. Chaque mandataire ne peut représenter que cinq sociétaires et ne peut donc disposer que de cinq voix, la sienne comprise.

Avis publics

COMMUNE D'ESCALQUENS

AVIS AU PUBLIC

Annule et remplace l'avis paru le 7 mai

3e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme

Par délibération en date du **16 mars 2009,** le conseil municipal a décidé de prescrire la 3e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune d'ESCALQUENS qui porte sur une rectification d'alignement de la limite de zone entre la zone U2 et N au lieu dit «Prés de Tanaria», chemin du Pech, pour les parcelles situées entre l'impasse du Pech et le chemin du Moulin, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment de ses articles L.123-13, L.123-1 et suivants.

Le maire.

COMMUNE DE NAILLOUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du Plan local d'urbanisme

Monsieur le maire communique: Le conseil municipal de la commune de NAILLOUX, sous la présidence de son maire, a décidé d'engager une procédure modification du Plan local d'urbanisme.

Ladite enquête concerne la 3e modification du Plan local d'urbanisme de NAILLOUX.

Le projet de la 3e modification du Plan local d'urbanisme concerne 2 projets répondant à l'objectif de mixité sociale qui nécessite une adaptation du règlement du PLU: le projet d'extension de la maison de retraite sur le secteur Laffarguette, visant à améliorer les conditions d'accueil et les services à destination des personnes âgées; le projet de réalisation d'une opération de logements sociaux sur le secteur de SOULEILLA-DE-VIVIERS, permettant de conforter le parc de logements sociaux sur la commune, à proximité du centre bourg.

Pour se faire, le tribunal administratif de TOULOUSE a désigné Madame Anne FERRAND en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette procédure.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 2 juin 2009 au samedi 4 juillet 2009** inclus, à la mairie de NAILLOUX. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur place pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie (tous les jours, de **9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi, de 9 heures à 12 heures**).

Un registre d'enquête sera à la disposition des personnes intéressées afin de recevoir leurs observations, réclamations ou propositions. Les personnes qui le souhaitent peuvent également adresser un courrier directement au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante: Madame Anne FERRAND, 1, rue de la République, 31560 NAILLOUX.

En outre, Madame le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences pour les personnes qui voudraient la rencontrer à ce sujet, à la mairie de NAILLOUX: le **mardi 2 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; le jeudi 18 juin 2009, de 14 heures à 17 heures et le samedi 4 juillet 2009, de 9 heures à 12 heures.**

Fait à NAILLOUX, Monsieur le maire, docteur Michel DUTECH, signé.

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique du Plan local d'urbanisme en cours de révision

Par arrêté en date du 6 mai 2009, le maire de CAZERES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme en cours de modification.

A cet effet, Madame Marie SERGENT, ayant pour profession juriste, a été désignée par le président du Tribunal administratif du commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, **du 2 juin 2009 au 3 juillet 2009 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture et aux autres jours suivants, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.**

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie **les mardi 2 juin 2009 et vendredi 3 juillet 2009, de 14h30 à 16 heures; le samedi 20 juin 2009, de 10 heures à 11h30.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan local d'urbanisme en cours de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Michel OLIVA, signé.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Enquête publique relative à la 3e modification du Plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de COLOMIERS

Monsieur le président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de COLOMIERS, est ouverte **du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus**.

Ce projet de modification porte sur les points suivants: Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal-Saint-Jean et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.

A cet effet, Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le président du tribunal administraif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de COLOMIERS (Hôtel de ville, BP 330, 1, place de L'Hôtel-de-Ville, 31776 COLOMIERS) et au siège du Grand Toulouse (1, place de la Légion-D'Honneur à Toulouse, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de COLOMIERS: les lundis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 17 heures; les mardis, de 8 h 30 à 19 heures et les vendredis, de 8 h 30 à 14 heures; au siège du Grand Toulouse: du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de COLOMIERS: **Mardi 2 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; mardi 16 juin 2009, de 16 heures à 19 heures et jeudi 2 juillet 2009, de 14 heures à 17 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 3e modification du PLU, mairie de COLOMIERS, Hôtel de Ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 330, 31776 COLOMIERS CEDEX.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et desc onclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de COLOMIERS.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de COLOMIERS.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Le journal de vos annonces légales
Sur la Haute-Garonne,
81 82 09 11 12 32 46 47 65

. Une diffusion qui assure une large information des Tiers

. Un lectorat ciblé, un contrat privilégié avec le tissu économique local : PME-PMI, élus, cadres de la fonction publique...

. Une rubrique clairement identifiée
. un service spécialisé et des bureaux locaux
. La réactivité d'un quotidien

Renseignements, conseils, devis
Tel : 05 62 11 37 77
Fax : 05.62.11.95.02

B2223501

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

COMMUNE D'ORLU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Réhabilitation du pont sur l'Oriège

La commune d'ORLU (département de l'Ariège) envisage de lancer prochainement un marché à procédure adapté pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pont sur l'Oriège.

L'essentiel du marché:
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Mairie d'ORLU, 09110 ORLU, tél.05.61.64.21.70; fax.05.61.64.64.23. Courriel: mairie-orlu@wanadoo.fr.

Objet du marché: Réhabilitation du pont sur l'Oriège par confortement des culées et remplacement du tablier.

Catégorie: Travaux de génie civil.

Forme du marché: Appel d'offres ouvert.

Travaux: Réalisation de parois cloutées pour conforter les piédroits des culées (35 m²). Dépose de tablier métallique existant (14 ml). Réalisation de fondations profondes par micro-pieux (75 ml). Réalisation de sommiers d'appui en béton armé (15 m³). Mise en œuvre d'un nouveau tablier en béton précontraint par fils adhérents (35 m³). Mise en place d'une étanchéité par feuilles préfabriquées (60 m²). Drainage et évacuation des eaux (2 gargouilles et 30 ml d'engravure goutte d'eau). Réalisation d'un trottoir côté amont (17 m²). Pose de garde-corps (30 ml). Réalisation d'une couche de roulement (15 t). Réalisation de joints de chaussée et de trottoir (10 ml).

Informations pratiques:
Durée et délais du marché: Début des travaux: **septembre 2009.** Durée des travaux: 5 mois dont 2 mois de préparation.

Date limite de réception des offres: 12 juin 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date de réception des offres.

Critères d'attribution: 50% pour le mémoire technique, comprenant les informations mentionnées à l'article 4 « Jugement des offres » du règlement de consultation. 40% pour le prix des prestations. 10% pour l'optimisation des délais de réalisation des travaux.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation: ARIEGE REPRODUCTION, 24, rue des Marchands, 09000 FOIX, tél.05.61.55.60.69; fax.05.61.02.97.37.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus: GETEC TOULOUSE, 759, avenue du Général-de-Croutte, 31100 TOULOUSE, tél.05.34.61.57.10; fax.05.34.61.57.19. Courriel: bureaux.toulouse@getec-fr.com.

Adresse où les offres doivent être transmises: Mairie d'ORLU, place André-Amiel, 09110 ORLU.

Date de l 'envoi de l'avis à la publication: lundi 11 mai 2009.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX-ORLU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Réparation du pont du Bisp

Le Syndicat intercommunal forestier et pastoral ORGEIX-ORLU (département de l'Ariège) envisage de lancer prochainement un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réparation du pont du Bisp.

L'essentiel du marché:
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Syndicat intercommunal forestier et pastoral ORGEIX-ORLU, mairie d'ORLU, place André-Amiel, 09110 ORLU, tél.05.61.64.21.70; fax.05.61.64.64.23. Courriel: mairie-orlu@wanadoo.fr.

Objet du marché: Réparation du pont en maçonnerie (une voûte), suite à la destruction des parapets et l'effondrement d'une partie des tympans.

Catégorie: Travaux de génie civil.

Forme du marché: Appel d'offres ouvert.

Travaux: Réalisation de tirants d'enserrements de bandeau (6 u). Injection de fractures en intrados (15 ml). Rejointement de la maçonnerie constitutive de la voûte et des piétons (5 m²). Décaissement complet de l'ouvrage (170 m³). Démolition (25 m³) et reconstruction (45 m³) des maçonnerie instables (parapets, plinthes, tympans et murs en retour). Remblaiement de l'ouvrage (115 m³). Mise en place de barbacanes (6 u). Mise en œuvre d'une étanchéité intermédiaire par géomembrane (80 m²). Réalisation de tranchées drainantes (8 ml). Réalisation d'une chaussée en graves bitumes (90 t). Mise en place de descentes d'eau côté aval (30 ml).

Informations pratiques:
Durée et délais du marché: Début des travaux: juillet 2009. Durée des travaux: 3 mois dont 1 mois de préparation.

Date limite de réception des offres: 12 juin 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date de réception des offres.

Critères d'attribution: 50% pour le mémoire technique, comprenant les informations mentionnées à l'article 4 «Jugement des offres» du règlement de consultation. 40% pour les prix des prestations. 10% pour l'optimisation des délais de réalisation des travaux.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation: ARIEGE REPRODUCTION, 24, rue des Marchands, 09000 FOIX, tél.05.61.65.60.69; fax.05.61.02.97.37.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus: GETEC TOULOUSE, 750, avenue du Général-de-Croutte, 31100 TOULOUSE, tél.05.34.61.57.10; fax.05.34.61.57.19. Courriel: bureaux.toulouse@getec-fr.com.

Adresse où les offres doivent être transmises: Syndicat intercommunal forestier et pastoral ORGEIX-ORLU, mairie d'ORLU, place André-Amiel, 09110 ORLU.

Date de l'envoi de l'avis à la publication: lundi 11 mai 2009.

OXO
Mardi 12 mai 2009
Tirage du soir
JACKPOT à 3 500 000 €
6 5 6
1 1 5
1 3 6
Aucun gagnant au jackpot(1)
42 416 jeux gagnants tous rangs de gains confondus(2)
Jokers 3 915 827
14 202 gagnants à ce tirage

Keno
Tirages du MERCREDI 13 MAI 2009
Tirage de 13h45
4 10 14 21 22 24 25 28 29 37
46 48 53 54 56 59 60 61 63 65
Numéro Jackpot
Montant : 20 000 €
* 6.98.83.57 *
Multiplicateur : x 5
Jokers
8 819 861
Résultats et informations : www.francaisdesjeux.com
Tirage de 21h00
1 4 5 6 8 11 18 21 23 24
27 28 31 34 38 51 54 61 64 70

LOTO
MERCREDI 13 MAI 2009
12 36 38 39 49 • 10

	Nombres de gilles gagnantes	Gains
5 BONS NUMEROS + Numéro gagnant	1	6 000 000 €
5 BONS NUMEROS	1	295 057,60 €
4 BONS NUMEROS	372	1 522,50 €
3 BONS NUMEROS	19 247	13,00 €
2 BONS NUMEROS	291 551	6,10 €

Numéro gagnant : 313 644 grilles à 2 € remboursées.
Jokers 5 221 453 165 189 gagnants à ce tirage
Votre grille est gagnante lors d'un tirage :

OXO
Mercredi 13 mai 2009
Tirage du soir
JACKPOT à 3 550 000 €
4 6 5
2 1 1
4 4 5
Jokers 5 221 453
165 189 gagnants à ce tirage